



Communiqué de presse du 16 janvier 2006

La Haute-Normandie, première région pour les aides aux énergies renouvelables

La flambée des prix du gaz naturel et du fioul donne un nouvel élan aux énergies renouvelables. Dans ce contexte, les Régions apportent des aides pour l'installation de chauffe-eau et de chauffages solaires, de poêles et de chaudières à bois.

« La Région Haute-Normandie soutient fortement le développement des énergies renouvelables auprès des particuliers » sous-titre la revue Que Choisir dans son numéro de janvier 2006.

En effet, la Région Haute-Normandie apporte l'aide la plus importante pour les énergies renouvelables :

- **Chauffe-eau solaires** : 1 400 € (entre 300 et 1 000 € pour les autres Régions) ;
- **Systèmes solaires combinés** (chauffage eau et central) : 2 300 € (entre 920 et 1 300 € pour les autres Régions – sauf pour la Picardie qui est au même niveau d'aide que le Conseil régional de Haute-Normandie) ;
- **Poêles à bois** : aide de 30 % du budget global, plafonnée à 700 € (aucune autre région n'apporte d'aide aux poêles à bois ou granulés haute performance) ;
- **Chaudières à bois ou à granulés** : aide de 30 % du budget global, plafonnée à 3 000 € (aide de 20 % allant de 100 à 2 700 € en Rhône-Alpes. Seuls 6 Conseils régionaux aident les particuliers à l'achat de chaudières bois) ;

Les élus Verts, initiateurs de ces dispositifs, se félicitent de ce classement et surtout de l'explosion du nombre de dossiers individualisés par le Conseil régional.

« Le développement de ces énergies permet de rendre moins onéreux le chauffage des haut-normands, de moins polluer, de valoriser le bois ou les déchets sciures (sous forme de granulés) de notre région, n'est-ce pas un pas certain vers un développement plus soutenable ? »

Jean-Pierre Girod
Conseiller régional Vert

Annexe : tableau comparatif des subventions régionales (source : Que Choisir – janvier 2006)